



Loi de finance 2017
Loi de financement S.S. 2017
Loi de finance rectificative 2016

15/12/2016



Impôt des particuliers

- **Nouvelle Réduction d'impôt sous condition de ressources**
Après la suppression de la première tranche d'impôt...
Après la hausse de la décote pour exonérer les foyer faiblement imposé...

Une réduction d'impôt de -20%

Concerne les personnes avec un salaire net < 1700 € / mois

X 2 pour un couple

+ majoration de charge de famille

Avec effet de palier de 1700 à 1900 €

Impôt des particuliers



- Généralisation du crédit d'impôt pour service à domicile

Avant, nous avions un crédit d'impôt pour les actifs et une réduction d'impôt pour les retraités et les sans-emploi (50% de la dépense)

Désormais, c'est crédit d'impôt pour tout le monde.

Un crédit d'impôt est remboursable, une réduction d'impôt ne l'est pas.

=> Les retraités pas ou peu imposés ne pouvaient pas récupérer leur réduction d'emploi à domicile...

Impôt des particuliers

- Prorogation des incitations à l'investissement locatif

PINEL : sous condition de tarif de location, prolongation 2017

Réduction d'impôt de 12% ou 18% selon engagement de location de 6 ou 9 ans

CENSI-BOUVARD : LMNP en résidence étudiante, retraités ou handicapés, prolongation 2017

Impôt des particuliers

- Prorogation d'1 an du Crédit d'Impôt Transition Energétique

30% des dépenses

Matériaux d'isolation thermique de parois opaques

Chaudière à condensation ou à micro cogénération gaz

Fenêtres, portes ou volets isolants

Raccordement à un réseau de chaleur

Diagnostic de performance énergétique

Système de charge pour véhicule électrique

Impôt des particuliers

- Mesure anti Abus pour plafonner l'ISF



IR + ISF + impôt locaux ne doivent pas dépasser 75% des revenus
sinon le contribuable bénéficie d'un plafonnement

Avoir une holding patrimoniale à l'IS
pour y loger ses revenus de placements et dividendes
afin de baisser le revenu et donc le plafond de 75%
Avec un emprunt in fine adossé à une assurance vie
est désormais un abus de droit.

Impôt des entreprises

- Prolongation et hausse du CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi prenait fin au 31/12/2016

6% de salaires < 43900 € par an

C'est la contrepartie de la hausse de la TVA de 19,6 à 20% pour préserver les baisses de marge pouvant en découler.

Il est reconduit sur 2017

Et passe à 7%



Impôt des entreprises



- Baisse progressive de l'IS

Le taux normal de l'IS est actuellement de 33%

Il est réduit à 15% pour les Sté ayant un CA < 7,6 millions (jusqu'à 38120€)

Le taux normal va baisser à 28% (moyenne européenne)

- En 2017 pour toutes les PME sur 75000 € de bénéfice
- En 2018 pour toutes les entreprises sur 500.000 € de bénéfice
- En 2019 à tout le bénéfice des PME et ETI (CA < 1 milliard)
- En 2020 à tout le bénéfice de toutes les entreprises

Impôt des entreprises

- Relèvement annuel des seuils d'exonération de TVA

SEUIL N°1 : soumis à TVA l'année suivante si dépassement
82400 € pour les commerces et fourniture de logement
33000 € pour les services et loueur en meublé

SEUIL N°2 ; soumis à TVA le mois suivant si dépassement
90500 € pour les commerces et fourniture de logement
35000 € pour les services et loueur en meublé

Impôt des entreprises

- Droit à déduction des amortissements de véhicules de tourisme

18300 € pour les véhicules de tourisme

9900 € pour les véhicules avec taux de CO₂ > 200 g / km

Nouveau :

30000 € pour les véhicules avec taux de CO₂ < 60 g / km

Abaissement du seuil des polluants ; toujours 9900 €

CO₂ > 155g ; 150g ; 140g ; 135g ; puis 130g de 2017 à 2021

Amendement :

20300 € entre 20g et 60g (hybride) ; 30000 € < 20g / km (électrique)

Impôt des entreprises

- Prolongation du Crédit d'Impôt Métiers d'Art

Jusqu'en 2019

Le crédit d'impôt représente de 10% à 15% des dépenses exposées pour la conception d'ouvrages en 1 seul exemplaire ou en petite série

Impôt des entreprises

- Actualisation des valeurs locatives (base Foncier et CFE)

La valeur locative des bâtiments industriels est établie selon la méthode « comptable », c'est-à-dire = 8% du prix de revient de l'immeuble.

Les services du cadastre récupèrent les évolutions de valeurs sur la liasse fiscale (travaux, aménagement, agencement)

- Faire le « ménage » dans les agencements HS ou remplacés
- Réfléchir à la déduction immédiate en frais d'entretien

Impôt des entreprises

- Nouveau crédit d'impôt CITS

Les organismes sans but lucratif (les associations) non soumis à l'IS n'ont pas droit au CICE

En contrepartie l'abattement sur leur taxe sur les salaires est passée de 6000 € à 20000 €

Pour autant un nouveau crédit vient s'y ajouter
4% des mêmes salaires inférieurs à 2,5 Smic

Impôt des entreprises

- **Arrêt Layher**

Le Conseil d'Etat a déclaré anticonstitutionnel une mesure de différenciation de régime de contribution de 3% sur les dividendes distribués au sein d'un groupe de société intégrées fiscalement

Par extension, le supplément de CVAE des intégrées pourrait aussi être contesté (calculé sur le C. Aff. du groupe et non pas de la société seule)

Impôt des entreprises

- Mise en place du PAS Prélèvement A la Source de l'impôt sur les salaires ?

Décompte d'un taux d'IR théorique pour le couple

Possibilité de taux différencié entre les 2 membres du couple

Possibilité de retenir un « taux neutre » non indicatif des autres revenus du salarié

Possibilité de moduler le taux selon l'évolution de situation en cours d'année

Déduction d'acompte sur les revenus fonciers ou d'indépendant

Crédit d'impôt CIMR sur les revenus de 2017

Impôt des entreprises

- Mise en place du PAS Prélèvement A la Source de l'impôt sur les salaires ?

AVANT : paiement de l'impôt chaque mois

1 déclaration annuelle des revenus

1 solde d'impôt

APRES : paiement de l'impôt chaque mois

1 déclaration annuelle des revenus

1 solde d'impôt

= c'est le « choc de simplification »

Sécurité Sociale



- Lutte contre le travail illégal

Si un employeur est verbalisé pour travail dissimulé, l'Urssaf peut procéder à l'annulation des réductions et exonérations de cotisation

En cas de travail dissimulé, marchandage, prêt de main d'œuvre illicite, emploi d'étranger non autorisé

Réduction bas salaires Fillon, réduction contrat de professionnalisation, ACCRE, réduction CUI CIE, réduction d'allocation familiale

Facturation dématérialisée à l'Etat

- Transmission obligatoire de facture électronique pour les contrats conclus avec le secteur public (Etat, ComCom, Commune, ...)

2017 pour les Grandes entreprises ;

2018 pour les ETI

2019 pour les PME ;

2020 pour les TPE

Dépôt sur le portail CHORUS

Mentionner les N° d'identité de l'émetteur et du destinataire de la facture + code d'identification du service en charge du paiement

Aide à l'embauche

- Une aide à l'embauche de 4000 € a été instaurée au bénéfice des PME embauchant un salarié rémunéré moins de 1900€ par mois.
- Annonce initiale : du 14 janvier au 31 décembre 2016
- Annonce N°2 : prolongation sur 2017
- Annonce N° 3 : limitation au 30 juin 2017
- Et ça n'est pas fini !!!

Contrôle fiscal



- Utilisation de caisses enregistreuses non falsifiables

Certificat de conformité à la norme « 525 » par le fabricant, à fournir sur demande de l'administration

À défaut, reste le « brouillard de caisse » manuel, au stylo non effaçable détaillant les ventes unitaires au jour le jour

Avec solde journalier des espèces en caisse

Contrôle fiscal



- Contrôle fiscal informatisé à distance

« examen de comptabilité » par récupération du fichier FEC de la comptabilité, depuis les bureaux du SIE.

Pas de visite en entreprise.

Concernent toutes les comptabilités informatisées + gestion commerciale + caisse + gestion de stock

- pas/plus de centralisation
- Libellé d'opération clair est explicite
- Numérotation des pièces et des écritures

Impôt

- Lanceurs d'alerte / aviseurs / informateurs fiscaux

À titre expérimental et pour 2 ans, l'administration fiscale pourra rémunérer les aviseurs

Qui fournissent des renseignements révélant des manquements aux obligations fiscales.

Principe de récompense APRES que le Trésor ait encaissé le redressement !



CONTACT

STREGO

1 rue de la Belette
91410 DOURDAN



Stéphane GOSSELIN

01,60,81,16,30

Strego.dourdan@strego.fr



STREGO

CRÉATEUR DE VALEUR DURABLE

**Expertise comptable
Expertise sociale
Audit
Conseils aux entreprises**



www.strego.fr